



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT FILPAC 63

COMMUNIQUÉ DE LA CGT FILPAC 63

Canicule : la santé des travailleurs n'est pas une variable d'ajustement

Face aux épisodes de fortes chaleurs qui touchent actuellement notre département et une grande partie du territoire, le **Syndicat Départemental CGT FILPAC 63** appelle l'ensemble des employeurs de nos secteurs professionnels à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité des salariés.

Les travailleurs de l'imprimerie, du papier-carton, de la communication graphique, de la presse, de la logistique et de l'ensemble des industries relevant de la FILPAC sont particulièrement exposés.

Dans de nombreuses entreprises, les salariés travaillent :

- à proximité de machines dégageant une chaleur importante ;
- dans des ateliers parfois insuffisamment ventilés ;
- lors de manutentions physiques répétitives ;
- dans des entrepôts ou quais de chargement où les températures deviennent rapidement insupportables.

Ces conditions augmentent considérablement les risques de déshydratation, d'épuisement, de malaise, de perte de vigilance et de coup de chaleur.

La CGT FILPAC 63 rappelle qu'aucun impératif de production ne peut justifier de mettre en danger la santé des salariés.

Nous demandons aux employeurs de mettre en œuvre sans délai toutes les mesures de prévention nécessaires :

- adaptation des horaires afin d'éviter les périodes les plus chaudes ;
- augmentation des temps de pause ;
- accès permanent à de l'eau potable fraîche en quantité suffisante ;
- mise à disposition de locaux ou d'espaces rafraîchis permettant une véritable récupération ;
- ventilation efficace des ateliers et des bureaux ;
- réduction des cadences lorsque les conditions climatiques l'imposent ;
- vigilance renforcée envers les salariés les plus fragiles.

La prévention ne doit jamais rester théorique. Elle doit être appliquée concrètement dans chaque entreprise.

La CGT FILPAC 63 invite également les salariés à rester particulièrement vigilants. Dès l'apparition de maux de tête, vertiges, crampes, fatigue inhabituelle ou sensation de malaise, il est indispensable de prévenir immédiatement son responsable ou un représentant du personnel.

Lorsque les mesures de protection ne sont pas mises en place et qu'une situation présente un danger grave et imminent pour la santé, les représentants du personnel et les organisations syndicales doivent être saisis afin que les droits des salariés soient pleinement respectés.

La santé des travailleurs doit toujours passer avant les objectifs de production.

La CGT FILPAC 63 restera pleinement mobilisée durant toute cette période de fortes chaleurs pour accompagner les salariés, faire respecter leurs droits et intervenir auprès des employeurs lorsque cela sera nécessaire.

Aucun salarié ne doit risquer sa santé pour faire tourner les machines.

CGT FILPAC 63

Syndicat départemental des travailleurs des industries du livre, du papier, de la communication et des activités connexes du Puy-de-Dôme.